

Travailler dans un champ et...

Être reconnu en tant que bénévole

Jacinthe Laliberté jacinthe.laliberte@journaldescitoyens.ca

Il ne faut pas attendre la semaine des bénévoles pour souligner leur travail. Maxime Belleau, jeune jardinier maraîcher, qui a accueilli, tout l'été, des bénévoles dans ses champs, ne voulait pas passer sous silence le travail de ces personnes et plus particulièrement les liens qu'il a créés avec certains d'entre eux.

Les discussions, avec un de ses amis dont la ferme La Récolte de la Rouge, située à Brébeuf, ont amené Maxime qui chérissait l'idée de devenir jardinier maraîcher, à y associer un projet communautaire.

Si travailler dans un champ était une nouvelle orientation qui lui serait bénéfique, elle pourrait l'être pour d'autres personnes à la recherche d'un bien-être « branché » à la terre.

« La terre ne fait pas que donner des produits, elle transfère son énergie à tous ceux qui le désirent », a voulu nous faire comprendre Maxime. Selon lui, chaque bénévole qui est venu travailler était à la recherche d'un complément à leur vie ou à leur routine quotidienne qu'il soit retraité, mère de famille avec son bébé sur le dos, adolescent, collègue de travail ou autre.

Ce fut le cas d'Yves, retraité de 72 ans: « Moi, j'allais aider quelqu'un à réaliser son rêve. Je me sentais utile. En même temps, cela me faisait faire de l'exercice. J'ai pu, aussi, développer des connaissances dans le domaine de la culture maraîchère. »

L'idée de souligner le travail de ses « bénévoles de champ », comme il dit, lui est venu dès le début de la saison. Et pour lui, qui dit projet communautaire, dit indubitablement, reconnaissance.

Un évènement rassembleur

L'évènement, lors du marché de fin de saison, sur le terrain de l'épicerie biologique le Radis noir à Sainte-Anne-des-Lacs, se voulait un rassemblement entre sa trentaine de bénévoles et ses clients réguliers.

« Créer un lien entre ceux qui avaient fait pousser les légumes et ceux qui les avaient mangés était, pour moi, un incontournable », a spécifié, en riant, Maxime tout en donnant, à un bénévole, son petit sac cadeau garni de légumes et de produits de transformation. (Le pesto aux fanes de carottes était un régal.)



Une fête pour souligner les bienfaits de la terre où une trentaine de bénévoles étaient présents.

Photo: Jacinthe Laliberté

« Je n'ai jamais eu le temps de faire du bénévolat à part que lorsque j'étais chez les scouts. Je perçois maintenant le bénévolat différemment et je pense que c'est une bonne avenue pour certaines personnes qui veulent donner du temps dans d'autres domaines qui leur sont présentés habituellement », a mentionné Maxime qui a une foi inébranlable en son projet.

Une suite pour l'an prochain

Un autre défi pour Maxime: fidéliser ses bénévoles pour l'an prochain. Pour le jeune maraîcher, il y aura une suite. Si le bénévole a aimé son expérience et qu'il a trouvé ce qu'il cherchait, il reviendra. Toutefois, il est conscient que le bénévolat est un éternel recommencement.

Être bénévole sur une ferme naturelle (il ne peut, encore, la classer

de biologique n'ayant pas sa certification) a une connotation totalement différente d'un autre type de bénévolat.

Ça devient aussi une lourde tâche pour l'entrepreneur qui doit jongler avec toutes ces allées et venues parce que, par définition, le bénévole vient quand il le désire. Les contraintes qui viennent avec ce choix ne le font aucunement douter.

L'entrevue s'est terminée sur une des plus belles réussites de Maxime, l'intégration d'un jeune handicapé, Olivier, qui a voulu partager son expérience: « J'ai adoré travailler dans les champs parce que cela me donnait quelque chose à faire. Travailler avec Maxime, c'était cool. Il m'a beaucoup aidé parce que des fois j'avais de la difficulté. Il ne me donnait jamais trop de travail difficile pour moi. »

SALON POLITIQUE À SAINTE-ANNE-DES-LACS

(Nouvelle formule pour suivre les exigences sanitaires)
Venez rencontrer les candidats indépendants
et

Les membres de l'équipe de Catherine Hamé Mulcair

Le samedi 30 octobre, de 10h à 12h

Au Centre communautaire - 1, chemin Fournel, à Sainte-Anne-des-Lacs

Nous vous attendons en grand nombre

Sous la formule « Échange individuel », les candidats vous recevront individuellement. Vous devrez respecter un temps prescrit pour chaque rencontre.

Quelles sont vos préoccupations ?

Développement • Environnement
• Voirie • Taxes • Eau potable • Circulation ou autres

Votre implication guidera l'avenir de votre Municipalité.

Mesures sanitaires exigées

- Présentation du QR - Port du masque
- Nombre limité de personnes dans la salle en même temps
- Temps prescrit pour les rencontres

Organisatrices: Jeanne Kavanagh et Jacinthe Laliberté



Séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 4 octobre 2021

Les citoyens ont assisté à la dernière séance du Conseil avant la tenue des élections. Celle-ci fut devancée d'une semaine, vu le congé de l'Action de grâce. Une quinzaine de résidents se sont présentés au Centre communautaire, ayant été incommodés par la panne majeure qui avait touché les différentes plateformes de Facebook durant la journée.

Des embauches

Le Conseil a procédé à l'embauche d'un technicien à la comptabilité ainsi que d'une employée temporaire au poste de commis de bureau. De plus, quatre pompiers ont obtenu un poste à temps partiel afin de combler des postes vacants.

Revenu d'une vente importante

À la dernière réunion de la Régie intermunicipale de Piedmont, Sainte-Anne-des-Lacs et Saint-Hippolyte, la décision de vendre le poste de police de Piedmont fut prise. La transaction concernant ce bâtiment appartenant aux trois

Municipalités s'est finalisée au montant de 700 000 \$. Cette somme a été répartie entre les trois Municipalités selon une entente tripartite prise à l'époque. La Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs a récupéré, de cette vente, environ 164 000 \$.

Travaux publics et voirie

Selon le conseiller Jean-Sébastien Vaillancourt, l'été fut très productif avec le retrait des fossés de plus de 1 932 tonnes de terre contaminée et du remplacement non prévu de cinq ponceaux. Ces opérations ont permis un entretien essentiel, mais délaissé depuis des années.

Comité des Loisirs, de la Culture et de la Vie communautaire

Un rapport des activités 2021 a été présenté par le conseiller Normand Lamarche. Ce dernier a mentionné que l'intérêt pour le parc Irénée-Benoit ne semble pas diminuer avec ses 75 locations, dont seulement trois à des non-résidents.

Lors de la période de questions, monsieur Drennan, un citoyen, a rapporté les vols d'embarcations au parc Irénée-Benoit. Cette situation étant connue de la Municipalité, la mairesse a mentionné que ces vols furent dénoncés à la police. Les embarcations seront, à l'avenir, enlevées dès la fin de la saison de location. La Municipalité envisage l'installation de caméras de surveillance qui est un moyen très dissuasif pour ce type de méfait.

Le conseiller Lamarche est revenu sur le report du projet de la nouvelle bibliothèque. Il a établi un parallèle entre le nombre d'enfants utilisateurs du camp de jour (140) ainsi que ceux qui fréquentent la garderie La fabrique de petits bonheurs (80 enfants à temps plein et 30 à temps partiel) et le besoin à moyen terme d'une bibliothèque.

Comité consultatif de l'Environnement (CCE)

D'entrée de jeu, le conseiller Sylvain Harvey a mentionné que les membres du CCE étaient déçus de la procédure proposée par les Travaux publics et acceptée par le Conseil au sujet de la collecte des branches.

Pour le Fonds environnemental, le CCE a opté pour le retrait de la date statué pour le dépôt des projets inscrits dans les documents à cet effet. Ainsi donc, toute personne ou organisme pourra, dorénavant, déposer un projet en tout temps.

Sur un fond de priorisation des actions pour l'année 2022 et ce, autant au niveau du plan de travail du directeur du service de l'Environnement que des priorités de la Politique environnementale fut faite. Un constat plutôt agréable: un certain nombre d'actions 2022-2023 ont déjà été enclenchées.

Pour répondre à une demande d'un citoyen concernant la vitesse sur les plans d'eau qui est de 10 km/heure, le directeur du service de l'Environnement, Mathieu Langlois, a précisé, aux membres du CCE, que cette réglementation relève de la gouvernance du fédéral.

La présidente du CCE, présente à cette séance du Conseil, est venue ajouter, lors de la période de questions, qu'une campagne de publicité a été demandée pour le printemps prochain dans le but d'aviser la

population de la vitesse de 10 km/heure exigée par ce règlement sur tous les plans d'eau de la Municipalité.

Période de questions

Monsieur Drennan aimerait obtenir un compte rendu de l'évaluation concernant la station de lavage: nombre d'utilisateurs, nombre de contraventions émises en rapport avec le règlement concernant le lavage des embarcations, moyens de communication mis en place pour informer les propriétaires et, particulièrement ceux qui offrent des locations à court et moyen terme du type Airbnb.

La réponse est venue du directeur général: « Il n'y avait pas, cet été, de mécanisme permettant de comptabiliser le nombre d'utilisateurs. La direction du service de l'Environnement souhaite faire des demandes en ce sens l'an prochain. C'est un projet qui est arrivé un peu tardivement dans la planification. On sait que la station a été utilisée. Le projet de mettre en place un règlement a été la première étape. Suivront d'autres procédures. »